

Témoin, Millet Barthélemy âgé de cinquante-cinq ans, profession de cultivateur, habitant à Bonrepas.
Second Témoin, Boyé Guillaume âgé de quarante-sept ans, profession de cultivateur, habitant à Bonrepas.
Sur la requisition à nous faite par le sieur Jean Vincens père de l'enfant. Lecture du présent acte a été par nous faite aux parties comparantes qui nous ont présenté le dit enfant, et aux témoins qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis par nous. Constaté suivant la loi par moi Guillaume Jean Salvy maire de la commune de Bonrepas, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Guillemaire

Du dix-huitième jour du mois d'octobre an mil huit cent soixante-deux à dix heures du matin. Acte de décès de Josephine Bernarde Violas décédée le jour d'hier à Bonrepas, le dix-sept octobre dans sa maison d'habitation sise à las cabanes, commune de Bonrepas, à onze heures et demie du soir, sans profession, âgée de trois ans six mois, née à Saint-Pierre, département de la haute-garonne, demeurant à Bonrepas, fille de Jean Violas âgé de quatre-vingt-deux ans, profession de charpentier-maçon, demeurant à Bonrepas; et de Jeanne Françoise Birbes, âgée de vingt-deux ans, profession de ménagère mariée. Sur la déclaration à nous faite par le sieur Carrie Joseph âgé de vingt-deux ans, demeurant à Bonrepas, profession de cultivateur, qui a été son voisin de la défunte; et par le sieur Gaches Jean, âgé de vingt-trois ans, demeurant à Bonrepas, profession de cultivateur, qui a été aussi voisin de la défunte. Lecture du présent acte a été faite par nous aux déclarants et aux témoins, qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis par nous. Constaté par nous

Décès

de

Josephine Bernarde Violas.

N^o 10

Guillemaire Jean Salvy maire de la commune (u)
de Bonrepas, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil (roussigné).

Guillemaire

Du troisième jour du mois de Novembre an mil huit cent soixante-deux à quatre heures du soir.
Acte de mariage de Jean Antoine Marignol âgé de vingt-huit ans sept mois, né à Lavaur, département du tarn, le vingt-sept du mois de Mars an mil huit cent trente-quatre, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'il nous a remis, profession de cultivateur, demeurant à Saint-Marcel-Paulat, département de la haute-garonne, fils majeur et légitime du sieur François Marignol, cultivateur, demeurant à Saint-Marcel-Paulat, département de la haute-garonne, et de Marie Anne Dhuc ménagère mariée; procédant avec le consentement et en la présence de ses dits père et mère avec lesquels il habite à Saint-Marcel-Paulat.
D'une part. Et de Catherine Gaches ménagère âgée de vingt-six ans onze mois, née à Tréverville, canton de Lanta, département de la haute-garonne, le vingt du mois de novembre an mil huit cent trente-cinq ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'elle nous a remis, demeurant à Bonrepas, département de la haute-garonne, fille majeure et légitime du sieur Jean Gaches, cultivateur, demeurant à Bonrepas, département de la haute-garonne, et de Marguerite Jourda ménagère mariée; procédant avec le consentement et en la présence de ses dits père et mère avec lesquels elle habite à Bonrepas. D'autre part.
Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites devant la principale

Mariage

de

Jean Antoine

Marignol

et de

Catherine Gaches.

N^o 11.